



Ville de Thouars
14 place Saint-Laon
CS 50183
79103 Thouars cedex

Thouars, le 14 janvier 2022

Communiqué de presse

Recensement 2022

Chaque année, le recensement par échantillonnage concerne 8% de la population tirée au sort par l'INSEE. A Thouars et dans les communes déléguées, il se déroulera du 20 janvier au 26 février 2022. La Ville a recruté des agents recenseurs qui vont déposer un courrier les 20 et 21 janvier dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. Il comprend une notice internet avec un identifiant permettant de répondre au questionnaire en ligne. Dans les collectifs, les agents recenseurs prendront directement contact avec les habitants. En cas d'impossibilité de se connecter, il est possible de répondre sur un support papier.

Acte citoyen, le recensement est obligatoire. Les informations personnelles de chacun sont protégées. Les résultats sont disponibles gratuitement sur le site insee.fr.

Pour tous renseignements : Direction concertation et citoyenneté, Hôtel de Ville, 14, place Saint-Laon, ou aux 05 49 96 58 41/ 07 78 90 78 12.

Pour en savoir plus : <http://le-recensement-et-moi.fr>.